



Le PAPI de Noirmoutier : un PAPI « ambitieux » renié par le PPRL !

Dans le Rapport d'instruction présenté par la DREAL à la Commission chargée de labelliser le PAPI complet de l'île de Noirmoutier (3 juillet 2012), nous avons relevé les propos suivants :

« *Instruit par l'ensemble des communes, Communauté de communes, Conseil Général, Conseil Régional et Etat* » (contrairement à ce qui est écrit, l'Association « Vivre l'île » n'a jamais été associée),

Il est écrit **dans le programme d'actions** (page 3) que celui-ci doit entre autres :

- › « *développer la culture du risque,*
- › *encadrer et maîtriser strictement le développement d'urbanisation des zones à risques,*
- › *minimiser l'érosion dunaire...* »

Ce PAPI, considéré comme « ambitieux » et le dossier du PPRL qui est soumis aujourd'hui à enquête publique, nous semblent bien éloignés l'un de l'autre.

On a su définir les risques importants de l'île et on minimise, après coup, ces mêmes risques et pourtant on lit ceci :

- › « *le diagnostic et l'analyse Coût-Bénéfice réalisés confirment l'intérêt de mener un programme d'action ambitieux pour la gestion des risques littoraux à Noirmoutier et notamment pour la protection des nombreux enjeux exposés sur ce territoire. La sensibilisation, les réflexions sur l'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité doivent être menées en parallèle* »
- › « *l'île concentre de très nombreux enjeux environnementaux, la stratégie du PAPI, notamment celle liée à la prise en compte du risque dans l'urbanisme concourt à la préservation des espaces humides les plus sensibles en limitant strictement le développement de l'urbanisation dans ces zones à la fois très sensibles du point de vue environnemental et vulnérables vis-à-vis des submersions marines* ».
- › « *néanmoins, ces résultats traduisent la très grande vulnérabilité de ce territoire face aux risques de submersion marine, confirmant les premiers résultats de l'étude du PPRL* » (1^{er} dossier PPRL)

La conclusion de la DREAL en vue de l'avis de la CMI sur la vision à long terme du projet est celle-ci :

...« compte tenu de l'exposition majeure de ce territoire aux risques littoraux, tout particulièrement dans un contexte de rehaussement prévisible du niveau marin, il est primordiale de mettre en œuvre une stratégie globale, non uniquement orientée sur la protection, qui atteindra nécessairement un jour ses limites »

« La stratégie présentée dans le PAPI initie cette prise en compte globale du risque et s'inscrit en ce sens dans le long terme. L'approbation du PPRL envisagée pour fin 2013 est en ce sens une action structurante et prioritaire »

« Le PAPI anticipe sur la mise en œuvre de la directive inondation sur TRI pressenti. »...

Les élus auraient ils oublié ce qu'ils ont mis en avant en 2012 pour obtenir des subventions de l'Etat pour aujourd'hui les rejeter définitivement ? Ce n'est pas acceptable et les services d'Etat devraient leur rappeler fermement.